



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 36016

Texte de la question

M Jean-Claude Cassaing appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la proposition de la commission européenne d'un « gel de terres ». Le Royaume-Uni étant le seul État membre à avoir présenté son programme d'extensification, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour la France avant le 29 mars 1988, date à laquelle chaque pays devra avoir déposé son programme national et sachant que le but est de réduire la production de céréales (par le biais de la diminution des surfaces exploitées), de vin (en réduisant les rendements) et de viande bovine (en diminuant la taille du cheptel) de 20 p 100 en cinq ans. Quelles seront les primes prévues pour chaque hectare de terre laissée en jachère, le taux de remboursement de la communauté étant fixé à 25 p 100 ? Comment cette prime par hectare sera-t-elle modulée, par exemple, entre les terres sèches de la Beauce et les terres pauvres des hauts plateaux du Limousin ? Dans quelle mesure cette compensation tiendra-t-elle compte de la perte de revenu net pour le cultivateur résultant de la non-production ainsi que des coûts de l'entretien des terres ? L'objectif de la commission serait le gel de 950 000 hectares de terres d'ici à la quatrième année d'application du régime, qui pourrait démarrer au cours de l'automne 1988, sur environ 250 000 exploitations : cela représentera quelle surface pour la France en général, et pour le Limousin en particulier ?

Données clés

Auteur : [M. Cassaing Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36016

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 403